

ÉTATS FINANCIERS

FONDS COGECO DE DÉVELOPPEMENT D'ÉMISSIONS PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

31 août 2010

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide au développement
TABLE DES MATIÈRES

31 août 2010

	Page
Table des matières	2
Rapport des vérificateurs	3
États des résultats - Fonds d'exploitation	4
États de l'évolution du solde - Fonds d'exploitation	5
États des flux de trésorerie - Fonds d'exploitation	6
États de l'évolution du solde - Fonds assujetti à des restrictions	7
Bilans	8
Notes complémentaires	9

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Fonds Cogeco de développement d'émissions

Nous avons vérifié le bilan de **Fonds Cogeco de développement d'émissions - Programme d'aide au développement** au 31 août 2010 et les états des résultats du Fonds d'exploitation, de l'évolution des soldes du Fonds d'exploitation et du Fonds assujetti à des restrictions et des flux de trésorerie du Fonds d'exploitation de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 août 2010 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 4 novembre 2010



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide au développement
ÉTATS DES RÉSULTATS - FONDS D'EXPLOITATION

Exercices terminés les 31 août	2010 \$	2009 \$
Produits		
Intérêts et dividendes	180 514	208 218
Gain (perte) sur réalisation de placements	116 240	(28 782)
Recouvrement d'avances au développement	<u>75 000</u>	<u>155 292</u>
	<u>371 754</u>	<u>334 728</u>
Charges		
Administration	67 075	63 967
Gestion des placements	45 123	42 456
Avances au développement [note 5]	<u>214 723</u>	<u>305 288</u>
	<u>326 921</u>	<u>411 711</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	44 833	(76 983)
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	16 430	(264 049)
Augmentation (diminution) de l'actif net d'exploitation pour l'exercice	<u>61 263</u>	<u>(341 032)</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide au développement
ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE - FONDS
D'EXPLOITATION

Exercices terminés les 31 août	2010	2009
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	820 482	1 161 514
Augmentation (diminution) de l'actif net d'exploitation pour l'exercice	61 263	(341 032)
Solde à la fin de l'exercice	881 745	820 482

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide au développement

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE - FONDS D'EXPLOITATION

Exercices terminés les 31 août	2010	2009
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des apports et des placements	274 129	348 510
Sorties de fonds – fournisseurs	(118 676)	(140 318)
Sorties de fonds – distributions des fonds	<u>(214 723)</u>	<u>(305 288)</u>
Rentrées (sorties) de fonds – activités de fonctionnement	<u>(59 270)</u>	<u>(97 096)</u>
Activités d'investissement		
Produit de la vente de placements	2 405 088	765 644
Acquisition de placements	<u>(2 373 312)</u>	<u>(657 973)</u>
Rentrées (sorties) de fonds – activités d'investissement	<u>31 776</u>	<u>107 671</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	(27 494)	10 575
Encaisse au début de l'exercice	132 767	122 192
Encaisse à la fin de l'exercice	105 273	132 767

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide au développement
ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE - FONDS
ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS

Exercices terminés les 31 août	2010	2009
	\$	\$
Solde au début et à la fin de l'exercice	5 000 000	5 000 000

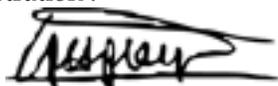
Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide au développement
BILANS

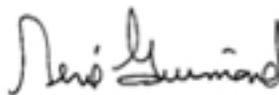
Aux 31 août	2010 \$	2009 \$
ACTIF		
FONDS D'EXPLOITATION		
Encaisse	105 273	132 767
Débiteurs [note 4]	32 551	51 166
Placements [note 3]	<u>758 403</u>	<u>657 509</u>
	896 227	841 442
FONDS ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS		
Placements [note 3]	5 000 000	5 000 000
Total de l'actif	5 896 227	5 841 442
PASSIF ET SOLDE DES FONDS		
FONDS D'EXPLOITATION		
PASSIF		
Créditeurs	14 482	20 960
Solde du Fonds [note 2]	<u>881 745</u>	<u>820 482</u>
	896 227	841 442
FONDS ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS		
Solde du Fonds	5 000 000	5 000 000
Total du passif et solde des Fonds	5 896 227	5 841 442

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration :



Yves Mayrand,
administrateur



René Guimond,
administrateur

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide au développement
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 août 2010 et 2009

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds Cogeco de développement d'émissions (le « Fonds ») est un organisme sans but lucratif qui a été constitué le 26 juillet 1991 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le Fonds poursuit deux objectifs : le premier, par l'intermédiaire du programme d'aide au développement, a pour objet de promouvoir le développement d'émissions de télévision canadiennes originales produites par des producteurs indépendants canadiens en vue de leur diffusion par les entreprises de programmation canadiennes. Le deuxième, par l'intermédiaire du programme d'aide à la production, a pour objet de promouvoir la production de pilotes d'émissions dramatiques et de téléfilms ou miniséries destinés à la télévision, produits par des producteurs indépendants canadiens et diffusés par des télédiffuseurs privés ou publics. Les résultats financiers de ces deux programmes font l'objet d'états financiers distincts.

En vertu de l'article 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Présentation des états financiers

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Le solde des Fonds est composé des éléments suivants :

Fonds d'exploitation

Le Fonds d'exploitation comprend le revenu d'intérêts et de dividendes, le gain (perte) sur réalisation de placements et le recouvrement d'avances au développement. Il inclut également les charges d'administration, de gestion des placements et d'avances au développement du Fonds.

Comme le revenu généré par les éléments d'actif du Fonds assujéti à des restrictions est utilisé pour l'attribution des avances au développement et pour le financement des activités du Fonds d'exploitation, il est compris dans le Fonds d'exploitation.

Fonds assujéti à des restrictions

Le Fonds assujéti à des restrictions représente une dotation de 5 000 000 \$ reçue de Cogeco Câble Inc. (« Cogeco Câble ») et sera assujéti à des restrictions à perpétuité.

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide au développement
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 août 2010 et 2009

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus – Fonds d'exploitation

Le Fonds a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice selon laquelle le revenu d'intérêts est constaté à mesure qu'il est gagné. Le revenu de dividendes et le gain (perte) en capital sur la réalisation de placements sont inscrits au moment où la transaction a lieu. Le recouvrement d'avances au développement est constaté lorsque les sommes sont reçues.

Encaisse – Fonds d'exploitation

L'encaisse est définie comme étant les liquidités en banque, moins les chèques en circulation.

Placements – Fonds d'exploitation

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les placements sont inscrits à la juste valeur. Les placements comprennent des actions canadiennes et des titres à revenu fixe, notamment des bons du Trésor, des obligations, des débetures, des billets à ordre et des fonds d'actions internationales.

Évaluation des placements

La juste valeur des placements à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

- a) Les titres inscrits à une bourse des valeurs mobilières reconnue sont évalués en fonction de leurs cours acheteurs pour les placements détenus.
- b) Les billets à court terme, les bons du Trésor et les obligations sont évalués selon la moyenne des cours acheteurs déterminés par des courtiers en valeurs reconnus.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels autres que les frais de portefeuille directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la liquidation d'un placement, dont les commissions et les frais versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses des valeurs mobilières, les droits de mutation et les autres droits. L'organisme n'engage aucuns frais de cette nature.

Les placements composant la mise initiale de 5 000 000 \$ sont affectés au Fonds assujetti à des restrictions, alors que les autres placements sont affectés au Fonds d'exploitation.

Dans l'état des flux de trésorerie du Fonds d'exploitation, le produit de la vente de placements et les acquisitions de placements sont présentés déduction faite des opérations de placement à court terme, dont les dépôts bancaires à terme, les bons du Trésor du Canada et les obligations du gouvernement du Canada comportant une échéance de moins de 365 jours.

Avances au développement – Fonds d'exploitation

Les accords de financement conclus entre le Fonds et les producteurs indépendants et les organisations de développement professionnel contiennent des jalons clés bien définis que ces entreprises et organisations doivent atteindre afin d'avoir droit aux sommes prévues. Les

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide au développement
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 août 2010 et 2009

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

obligations du Fonds en vertu de ces ententes sont enregistrées au poste « Avances au développement » de l'état des résultats du Fonds d'exploitation lorsque les jalons clés sont atteints. Les engagements financiers à l'égard des projets qui n'ont pas encore atteint les jalons requis sont indiqués dans la note complémentaire concernant les engagements des états financiers.

Conversion des devises

À la date de transaction, chaque compte libellé en devises, principalement les placements libellés en dollars américains, est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. À la fin de l'exercice, les comptes sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans les opérations de l'exercice courant à titre de gain (perte) non réalisé(e) sur les placements.

3. PLACEMENTS

Les placements ont été comptabilisés à leur juste valeur. Les objectifs de placements visent à optimiser les rendements dans le but d'assurer l'exploitation du Fonds.

	2010		2009	
	Valeur marchande		Valeur marchande	
	\$	%	\$	%
Marché monétaire et autres	142 143	2	147 428	3
Obligations	2 721 396	47	2 628 793	46
Actions	2 453 439	43	2 415 822	43
Fonds d'actions internationales	441 425	8	465 466	8
	5 758 403	100	5 657 509	100

4. DÉBITEURS

Les débiteurs se composent principalement de revenus d'intérêts courus sur les placements.

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide au développement
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 août 2010 et 2009

5. AVANCES AU DÉVELOPPEMENT

Les sommes avancées au cours de l'exercice ne portent pas intérêt et sont remboursables au premier jour de tournage de la production. De plus, au cours de l'exercice, le Fonds a autorisé des montants pour certains projets qui n'étaient pas complétés à la fin de l'exercice. Au 31 août 2010, le Fonds s'était engagé à verser certaines sommes, comme suit :

	\$
Avances autorisées en 2009/2010	
Projets de développement	96 477
Prêts pour des longs métrages	<u>175 000</u>
	271 477
Versées en 2009/2010	<u>(69 227)</u>
Avances autorisées en 2009/2010 non encore versées	202 250
Avances autorisées en 2008/2009 non encore versées	15 875
Avances autorisées en 2007/2008 non encore versées	31 480
Avances autorisées en 2006/2007 non encore versées	12 966
Avances autorisées en 2005/2006 non encore versées	13 891
	<u>276 462</u>

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le Fonds a enregistré une charge de 2 410 \$ (2 410 \$ en 2009) de Cogeco Câble relativement à la prime d'assurance pour les dirigeants et les administrateurs. Cette charge figure à titre de charge d'administration dans l'état des résultats du Fonds d'exploitation.

Au cours de l'exercice, le Fonds a versé des honoraires de 3 000 \$ (2 500 \$ en 2009) à des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de Cogeco Câble.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Concentration du risque de placement pour le portefeuille

Le portefeuille de placement du Fonds regroupe de nombreux placements individuels. Le Fonds a recours aux services d'un gestionnaire en placements indépendant pour gérer le portefeuille. En outre, il lui a donné des lignes directrices spécifiques en fonction desquelles la performance du portefeuille est évaluée. À long terme, le Fonds a la certitude que son

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide au développement
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 août 2010 et 2009

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

a) Concentration du risque de placement pour le portefeuille (suite)

portefeuille n'est pas exposé à des risques importants à l'égard de pertes éventuelles à la réalisation de placements.

b) Risque de taux d'intérêt

Le taux d'intérêt effectif réalisé pendant l'année sur les obligations d'État à long terme et les obligations de sociétés en portefeuille s'établit à 4,4 % (4,9 % en 2009). Comme les obligations sont émises par plusieurs gouvernements et sociétés et qu'elles comportent des dates d'échéance différentes, le Fonds a la certitude que son portefeuille n'est pas exposé à des risques importants à l'égard de la fluctuation des taux d'intérêt.

c) Risque de change

Les placements du portefeuille du Fonds évalués à leur juste valeur comprennent environ 26 % (26 % en 2009) de placements libellés en devises (principalement en dollars américains), qui ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

d) Risque de crédit

Comme les débiteurs regroupent l'intérêt couru sur les obligations détenues dans le portefeuille, le Fonds n'est pas exposé à des risques de crédit importants.

e) Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs équivaut approximativement à leur juste valeur étant donné leur nature à court terme. La juste valeur des placements du portefeuille figure à la note complémentaire 3.

f) Flux de trésorerie futurs

L'encaisse, les débiteurs, les placements et les créditeurs ne comportent aucune condition ou modalité importante qui aurait une incidence sur le montant, l'échéance et la certitude des flux de trésorerie futurs.

ÉTATS FINANCIERS

FONDS COGECO DE DÉVELOPPEMENT D'ÉMISSIONS PROGRAMME D'AIDE À LA PRODUCTION

31 août 2010

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide à la production
TABLE DES MATIÈRES

31 août 2010

	Page
Table des matières	2
Rapport des vérificateurs	3
États des résultats	4
États de l'évolution du solde du Fonds d'exploitation	5
États des flux de trésorerie du Fonds d'exploitation	6
Bilans	7
Notes complémentaires	8

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Fonds Cogeco de développement d'émissions

Nous avons vérifié le bilan de **Fonds Cogeco de développement d'émissions - Programme d'aide à la production** au 31 août 2010 et les états des résultats, de l'évolution du solde du Fonds d'exploitation et des flux de trésorerie du Fonds d'exploitation de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 août 2010 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 4 novembre 2010



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide à la production
ÉTATS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 août	2010	2009
	\$	\$
Produits		
Contribution de Cogeco Câble Inc.	2 582 796	2 411 080
Intérêts et autres	6 499	26 848
Recouvrement d'avances en capital	<u>303 482</u>	<u>103 808</u>
	<u>2 892 777</u>	<u>2 541 736</u>
Charges		
Administration	90 003	88 640
Promotion du Fonds et activités connexes	36 250	35 500
Avances en capital [note 4]	<u>3 606 569</u>	<u>1 466 500</u>
	<u>3 732 822</u>	<u>1 590 640</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(840 045)	951 096

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide à la production
ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
D'EXPLOITATION

Exercices terminés les 31 août	2010 \$	2009 \$
Solde au début de l'exercice	3 601 004	2 649 908
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(840 045)	951 096
Solde à la fin de l'exercice	2 760 959	3 601 004

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide à la production
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 août	2010	2009
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des apports et des placements	2 809 019	1 518 927
Sorties de fonds – fournisseurs	(139 481)	(101 199)
Sorties de fonds – distributions des fonds	<u>(3 606 569)</u>	<u>(1 466 500)</u>
Rentrées (sorties) de fonds – activités de fonctionnement	<u>(937 031)</u>	<u>951 228</u>
Activités d'investissement		
Produit de la vente de placements	-	1 999 180
Acquisition de placements	<u>(2 099 706)</u>	<u>-</u>
Rentrées (sorties) de fonds – activités d'investissement	<u>(2 099 706)</u>	<u>1 999 180</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	(3 036 737)	2 950 408
Encaisse au début de l'exercice	3 171 623	221 215
Encaisse à la fin de l'exercice	134 886	3 171 623

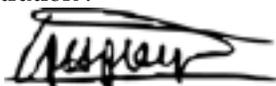
Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide à la production
BILANS

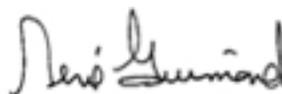
Aux 31 août	2010	2009
	\$	\$
ACTIF		
Encaisse	134 886	3 171 623
À recevoir de Cogeco Câble Inc.	442 648	408 805
Autres débiteurs	104 201	54 286
Placements [note 5]	2 099 706	-
	2 781 441	3 634 714
PASSIF		
Créditeurs	20 482	33 710
SOLDE DU FONDS D'EXPLOITATION	2 760 959	3 601 004
	2 781 441	3 634 714

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration :



Yves Mayrand,
administrateur



René Guimond,
administrateur

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide à la production
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 août 2010 et 2009

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds Cogeco de développement d'émissions (le « Fonds ») est un organisme sans but lucratif qui a été constitué le 26 juillet 1991 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le Fonds dépend des contributions financières octroyées par Cogeco Câble Inc. (« Cogeco Câble ») et vise deux objectifs : le premier, par l'intermédiaire du programme d'aide au développement, a pour objet de promouvoir le développement d'émissions de télévision canadiennes originales produites par des producteurs indépendants canadiens en vue de leur diffusion par les entreprises de programmation canadiennes. Le deuxième, par l'intermédiaire du programme d'aide à la production, a pour objet de promouvoir la production de pilotes d'émissions dramatiques et de téléfilms ou miniséries destinés à la télévision, produits par des producteurs indépendants canadiens et diffusés par des télédiffuseurs privés ou publics. Les résultats financiers de ces deux programmes font l'objet d'états financiers distincts.

En vertu de l'article 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Constatation des revenus

Le Fonds a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice selon laquelle le revenu d'intérêt est constaté à mesure qu'il est gagné. Les contributions reçues de Cogeco Câble sont constatées selon son engagement mensuel et le recouvrement d'avances en capital des producteurs est inscrit lorsque les sommes sont reçues.

Encaisse - Fonds d'exploitation

L'encaisse est définie comme étant les liquidités en banque, moins les chèques en circulation.

Placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les placements sont inscrits à la juste valeur. Les placements comprennent les dépôts à terme.

Évaluation des placements

La juste valeur des placements à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

- a) Les titres inscrits à une bourse des valeurs mobilières reconnue sont évalués en fonction de leurs cours acheteurs pour les placements détenus.

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide à la production
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 août 2010 et 2009

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

- b) Les billets à court terme, les bons du Trésor et les obligations sont évalués selon la moyenne des cours acheteurs déterminés par des courtiers en valeurs reconnus.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels autres que les frais de portefeuille directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la liquidation d'un placement, dont les commissions et les frais versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses des valeurs mobilières, les droits de mutation et les autres droits. L'organisme n'engage aucuns frais de cette nature.

Dans l'état des flux de trésorerie du Fonds d'exploitation, le produit de la vente de placements et les acquisitions de placements sont présentés déduction faite des opérations de placement à court terme, dont les dépôts bancaires à terme comportant une échéance de moins de 365 jours.

3. AUTRES DÉBITEURS

Les autres débiteurs se composent principalement de revenus d'intérêts courus sur les placements et de la taxe de vente harmonisée (TVH) à recevoir.

4. AVANCES EN CAPITAL

En vertu des ententes de financement conclues avec des compagnies de production indépendantes, le Fonds peut recevoir des remboursements provenant de productions complétées et diffusées. Ces remboursements, ne portant pas intérêt, dépendent de l'ultime rentabilité de la production. Au cours de l'exercice financier terminé le 31 août 2010, le Fonds a autorisé des avances pour des projets en cours qui ne sont pas complétés. Par conséquent, au 31 août 2010, le Fonds s'était engagé à verser certaines sommes, comme suit :

	\$
Avances autorisées en 2009/2010	2 750 000
Versées pendant 2009/2010+	<u>(865 000)</u>
Avances autorisées en 2009/2010 non encore versées	1 885 000
Avances autorisées en 2008/2009 non encore versées	590 000
Avances autorisées en 2007/2008 non encore versées	89 000
	<hr/> 2 564 000 <hr/>

Fonds Cogeco de développement d'émissions
Programme d'aide à la production
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 août 2010 et 2009

5. PLACEMENTS

Les placements ont été comptabilisés à leur juste valeur. Les dépôts à terme portent intérêt à un taux de 0,75 % et viennent à échéance le 7 septembre 2010. Les objectifs de placements visent à optimiser les rendements dans le but d'assurer l'exploitation du Fonds.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Cogeco Câble est une entité apparentée. Les contributions reçues de Cogeco Câble et les comptes à recevoir y afférents sont inscrits séparément dans les états financiers du Fonds. Le Fonds a enregistré une charge de 2 410 \$ (2 410 \$ en 2009) de Cogeco Câble relativement à la prime d'assurance pour les dirigeants et les administrateurs. Cette charge figure à titre de charge d'administration dans l'état des résultats.

Au cours de l'exercice, le Fonds a versé des honoraires de 3 000 \$ (2 500 \$ en 2009) à des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de Cogeco Câble.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de crédit

Comme les autres débiteurs regroupent principalement l'intérêt couru sur les dépôts à terme et la TVH à recevoir, le Fonds n'est pas exposé à des risques de crédit importants.

b) Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs équivaut approximativement à leur juste valeur étant donné leur nature à court terme. La juste valeur des placements du portefeuille figure à la note complémentaire 5.

c) Flux de trésorerie futurs

L'encaisse, les débiteurs, les placements et les créditeurs ne comportent aucune condition ou modalité importante qui aurait une incidence sur le montant, l'échéance et la certitude des flux de trésorerie futurs.